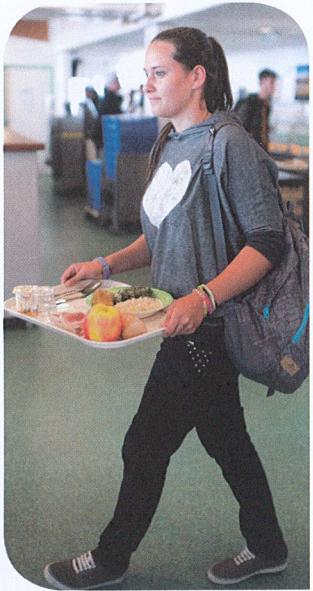
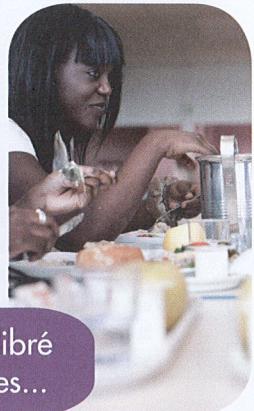


# LA RESTAURATION SCOLAIRE AU LYCÉE

## MODE D'EMPLOI



Un repas complet et équilibré accessible à tous les élèves...



...à un tarif juste  
adapté à vos ressources

### QUI EST CONCERNÉ ?

- Tous les élèves et apprentis scolarisés dans un lycée public.

### COMMENT FAIRE VOTRE DEMANDE ?



Vous transmettez au lycée **l'attestation de restauration scolaire** (voir la démarche dans la rubrique « Comment se procurer l'attestation de restauration scolaire à remettre au lycée ? »). L'attestation est **valable pour l'année scolaire**.

**En cas de difficultés liées à votre situation professionnelle, familiale ou administrative, vous pouvez prendre contact avec le personnel de l'intendance et l'assistante sociale de votre lycée.**

- Le repas facturé varie entre **1,52 € et 4,05 €** au ticket et entre **1,22 € et 3,75 €** pour un forfait annuel.
- La Région Île-de-France finance** la différence entre le coût du repas et le tarif payé par la famille (de 55 à 86 %).
- Ci-dessous le **prix du repas** que vous aurez à payer au ticket ou au forfait :

Exemples de ressources mensuelles du foyer**		
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2,5 parts)	Couple +2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfants (4 parts)
≤ 457,50 €	≤ 549,00 €	≤ 732,00 €
≤ 882,50 €	≤ 1 059,00 €	≤ 1 412,00 €
≤ 1 295,00 €	≤ 1 554,00 €	≤ 2 072,00 €
≤ 1 722,50 €	≤ 2 067,00 €	≤ 2 756,00 €
≤ 2 185,00 €	≤ 2 622,00 €	≤ 3 496,00 €
≤ 2 695,00 €	≤ 3 234,00 €	≤ 4 312,00 €
≤ 3 332,50 €	≤ 3 999,00 €	≤ 5 332,00 €
≤ 4 222,50 €	≤ 5 067,00 €	≤ 6 756,00 €
≤ 5 970,00 €	≤ 7 164,00 €	≤ 9 552,00 €
≥ 5 970,00 €	≥ 7 164,00 €	≥ 9 552,00 €

Votre quotient familial mensuel Caf	Tarif par repas		Coût de revient moyen d'un repas	Part de la prise en charge par la Région
	Tarif par ticket	Tarif par forfait*		
A ≤ 183 €	1,52 €	1,22 €	9,00 €	de 83 % à 86 %
B ≤ 353 €	1,72 €	1,42 €		de 81 % à 84 %
C ≤ 518 €	1,92 €	1,62 €		de 79 % à 82 %
D ≤ 689 €	2,13 €	1,83 €		de 76 % à 80 %
E ≤ 874 €	2,33 €	2,03 €		de 74 % à 77 %
F ≤ 1 078 €	2,53 €	2,23 €		de 72 % à 75 %
G ≤ 1 333 €	2,73 €	2,43 €		de 70 % à 73 %
H ≤ 1 689 €	3,04 €	2,74 €		de 66 % à 70 %
I ≤ 2 388 €	3,54 €	3,24 €		de 61 % à 64 %
J > 2 388 €	4,05 €	3,75 €		de 55 % à 58 %

\* Lorsque le régime d'inscription déterminé par le conseil d'administration du lycée est au forfait, les familles bénéficient d'un abattement de 0,30 € par repas.

\*\* Revenus annuels nets perçus par le foyer/12 + prestations à caractère mensuel type allocations familiales.

## COMMENT SE PROCURER L'ATTESTATION DE RESTAURATION SCOLAIRE À REMETTRE AU LYCÉE ?

### Vous êtes allocataire Caf :

Vous avez reçu un courrier Région/Caf accompagné de l'attestation de restauration scolaire à remettre à l'établissement.

Si vous n'avez pas reçu ce courrier, vous pouvez vous procurer l'**attestation de paiement de la Caf** mentionnant votre quotient familial soit :

- sur les bornes disponibles dans les Caf (liste des bornes sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr))
- sur le site de la Caf [www.caf.fr](http://www.caf.fr) > rubrique Mon compte
- via l'application smartphone Caf.

### Vous n'êtes pas allocataire Caf :

Une **calculatrice** accessible sur le site de la Région Île-de-France vous permet de calculer votre quotient familial et d'éditer l'attestation de restauration scolaire : [www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)

Cette attestation doit être remise au lycée avec les pièces justificatives **obligatoires** suivantes :

- photocopies de l'intégralité du dernier avis d'imposition de l'ensemble du foyer,
- photocopies de l'intégralité du livret de famille,
- et photocopies des prestations familiales du dernier mois.

► Attention : à défaut de transmission du justificatif de votre quotient familial tel que mentionné ci-dessus, le tarif maximal vous sera appliqué soit 4,05 € pour le ticket ou 3,75 € pour le forfait.

### Besoin d'aide ?

Contactez la plateforme téléphonique  
ÉquiTables  
0 800 075 065



### Plus d'informations ?



[www.iledefrance.fr/equitables](http://www.iledefrance.fr/equitables)